



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 21 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026.010

OBJET : Portant élection du Maire de la Commune de Nuku-Hiva

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le 17 mars 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCAION:

17 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE:

17 mars 2026

DATE DE LA SÉANCE :

21 mars 2026

HEURE DE LA SÉANCE :

09 heures 00

En exercice :	23
Présents :	23
Procurations :	0
Votants :	23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Victorine CIANTAR

PRÉSENTS

M. Benoît KAUTAI
M. Max PETERANO
Mme Victorine CIANTAR
M. Gordon FALCHETTO
M. Timitoua TEIKITEETINI
M. James TEKOHUOTETUA
Mme Laïza DEANE
Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINE
Mme Vanessa KEUVAHANA
M. Henri Rico TEURURAI
M. Wilfrid Steve GENDRON
Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO
Mme Meana HUYEKE
M. Nicolas HAITI
Mme Chantal PUHETINI
M. Jean-Marc Piu VAIANUI
Mme Keilany Samantha TAMARII
M. Manoa DIDELOT
Mme Juliana VAIAANUI
M. Wenceslas FALCHETTO
M. Daniel MOUTARDE
Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI
Mme Tahlaapa TEIKITEETINI

POUVOIR(S)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

Formant la majorité des membres en exercice,

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601010-DE

VU :

- ↳ Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-7, L.2122-8 et L.2113-14 ;
- ↳ Le décret n° 2025-848 du 27 août 2025, publié au Journal officiel, fixant les dates des élections municipales et intercommunales de 2026, ainsi que les modalités d'entrée en fonction des conseillers ;
- ↳ Le procès-verbal de l'élection du Maire annexé à la présente délibération ;

Exposé des motifs :

Le Maire sortant fait l'appel des élus présents et ayant constaté le quorum passe la présidence à Monsieur Wenceslas FALCHETTO, Doyen d'âge des conseillers.

OUI l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSULTAT DU VOTE :	POUR 20	CONTRE 3	ABSTENTION 0
--------------------	------------	-------------	-----------------

ARTICLE 1 : Proclamation du Maire de la Commune de Nuku-Hiva

Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,

ENTÉRINE l'élection de « Monsieur Benoît KAUTAI » en qualité de « Maire » de la Commune de Nuku-Hiva.

Il est proclamé « Maire » immédiatement installé dans ses fonctions.

ARTICLE 2 : Voie et délais de recours

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délais de deux (2) mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, selon le cas.

Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Exécution et publicité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée, et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État via le portail @CTES :

Le :

et publication sur le site internet de la CODIM :

Du :

Le Maire,
Benoit KAUTAI



Envoyé en préfecture via DOTELEC -
 Transmis le : 24 mars 2026
 Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
 ID : 987-200013381-20260321-D02202601010-DE